



## "Dossier pays" sur les Objectifs d'Aichi 5 et 15

**Objectif 5:** *"D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites."*



**Objectif 15:** *"D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification."*



**Pays:** France

En préparation d'une série d'ateliers de renforcement des capacités sur la restauration des écosystèmes, une analyse des progrès réalisés dans la poursuite des Objectifs d'Aichi 5 et 15 a été conduite pour 94 pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique de l'Ouest et de la Méditerranée. Cette analyse des progrès est basée sur un examen des stratégies nationales et plans d'action (SPANBs), 5èmes rapports nationaux et des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC. Les éléments spécifiques relatifs à la planification et à la mise en œuvre des efforts dans la poursuite des objectifs 5 et 15 ont été répertoriés et examinés dans les rapports et plans nationaux de chacune des parties, concernant quatre catégories d'information:

- Évaluation de l'état et tendances des écosystèmes naturels
- Fixation d'objectifs nationaux spécifiques, mesurables et limités dans le temps (Obj. 5 et 15)
- Diagnostic des moteurs de la perte/dégradation des habitats naturels et actions en réponse
- Liens avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

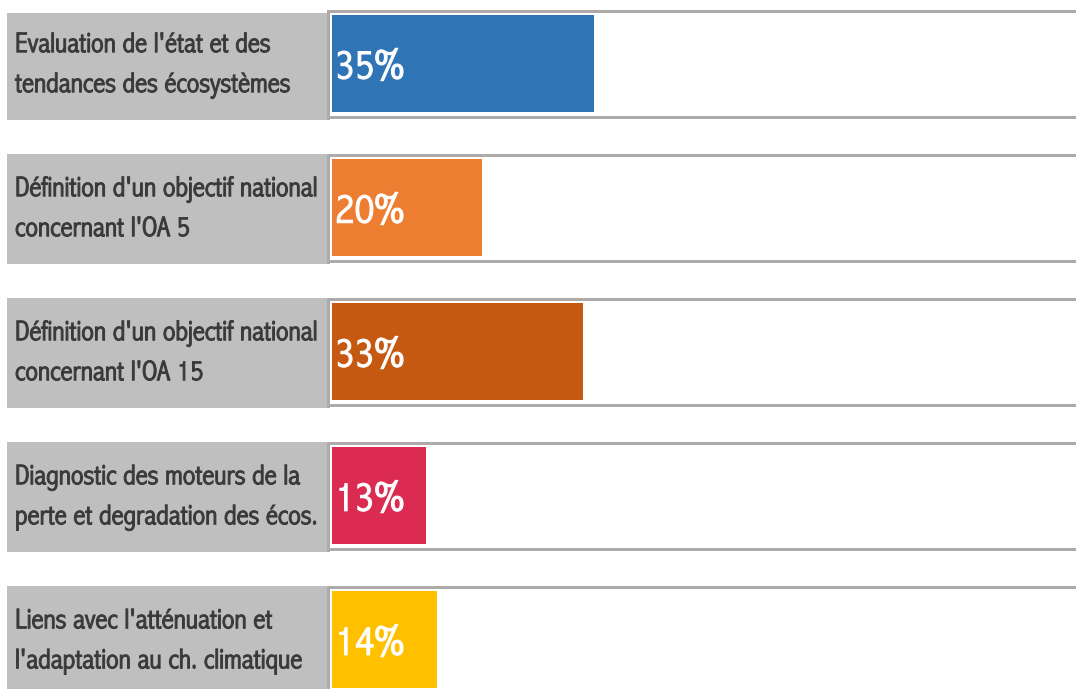
L'analyse pays spécifique contenue dans le présent rapport peut aider les pays à identifier les informations pertinentes pour la définition d'objectifs nationaux au titre des Objectifs d'Aichi 5 et 15 et leur mise en œuvre. Les liens avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont également explorés puisque les objectifs 5 et 15 peuvent présenter des synergies avec ces objectifs.

Au niveau national, les pays peuvent utiliser cette évaluation pour identifier quels éléments sont présents dans leur rapport national/NBSAP, afin de prioriser les prochaines étapes et, le cas échéant, identifier le soutien technique ou financier nécessaire pour définir et ou faire avancer leurs objectifs nationaux et mesures financières et politiques institutionnelles liées à leur mise en œuvre. Des statistiques sur la présence de ces éléments pour l'ensemble des pays analysés sont également présentées à titre d'information.

## Résumé du niveau de détail des informations fournies par votre pays concernant les Objectifs d'Aichi 5 et 15

Le graphique ci-dessous résume le progrès de votre pays en termes de niveau de détail des informations fournies au Secrétariat de la CBD concernant les Objectifs d'Aichi 5 et 15

*NB: Cette liste d'informations détaillées est proposée comme une forme de soutien technique illustrant les éléments qui peuvent être utiles à la définition et mise en oeuvre d'objectifs nationaux. Elle ne reflète pas une décision de la Convention concernant les obligations des parties. Il est également à noter que l'information évaluée à travers ce 'dossier pays' n'a été développée que sur la base des informations contenues dans les rapports nationaux, SPANBs et NDCs et ne reflète pas nécessairement la disponibilité potentielle d'informations pertinentes à travers d'autres sources.*



Les tableaux des sections suivantes détaillent, pour chacun des éléments d'information évalués, s'ils sont présents dans le 5ème rapport national ou SPANB du pays concerné, ainsi qu'une statistique sur la présence de cet élément dans les communications à la CBD sur un échantillon de 80 pays.

LEGENDE		
Présence de l'information dans votre 5ème rapport national ou SPANB	Oui	✓
	Non	✗
Proportion des pays de l'échantillon qui ont fourni cette information		79%

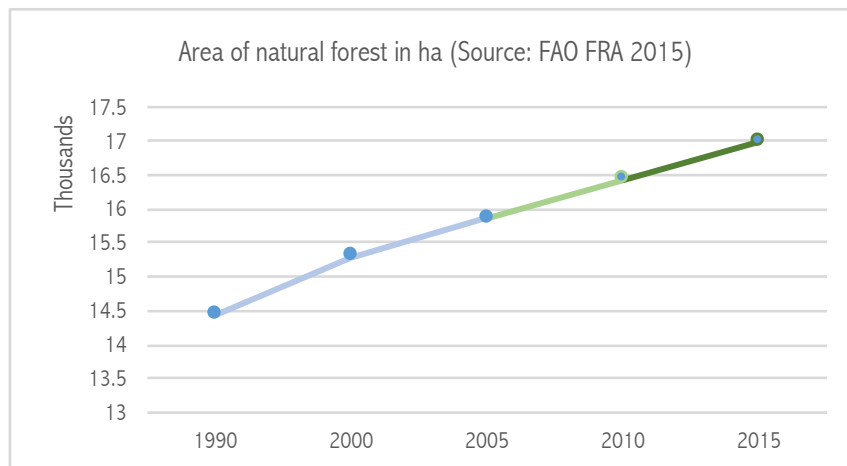
## Evaluation de l'état et des tendances des écosystèmes

La définition d'objectifs nationaux spécifiques, mesurables et atteignables ('SMART') qui correspondent aux objectifs d'Aichi 5 et 15 requiert la collecte de données concernant l'état et les tendances des écosystèmes, à l'échelle nationale, concernant l'ensemble des écosystèmes naturels y compris les forêts. Le fait que les deux objectifs contiennent un élément quantitatif se traduit par un besoin de données quantitatives et, dans la mesure du possible, géographiques à l'échelle nationale. Les types de données listés ci-dessous illustrent ce qui est nécessaire afin de définir des objectifs nationaux 'SMART' concernant la perte, dégradation et fragmentation des écosystèmes, ainsi que leur restauration. Ces données peuvent également permettre de mesurer les progrès accomplis et l'efficacité des mesures de mise en oeuvre choisies, ainsi que d'établir les rapports à la convention concernant ces progrès.

			Présence de l'information dans votre NBSAP/5eme rapport national:	Proportion des 94 pays analysés qui ont fourni cette information
Evaluation de l'état et des tendances des écosystèmes	Etendue	des forêts	✓	76%
		des zones humides	✓	33%
		des autres écosystèmes	✓	33%
	Distribution (carte)	des forêts	!	18%
		des zones humides	!	12%
		des autres écosystèmes	!	9%
	Taux de perte	des écosystèmes forestiers	✓	60%
		des zones humides	✓	12%
		des autres écosystèmes	!	13%
	Distribution des pertes	des écosystèmes forestiers	✓	11%
		des zones humides	!	1%
		des autres écosystèmes	!	1%
	Etendue de la dégradation	des forêts	!	37%
		des zones humides	!	6%
		des autres écosystèmes	!	13%
Distribution de la dégradation	des forêts	!	10%	
	des zones humides	!	3%	
	des autres écosystèmes	!	6%	
Indicateurs de la dégradation	des forêts	!	34%	
	des zones humides	✓	4%	
	des autres écosystèmes terrestres	✓	6%	
	des écosystèmes marins	!	2%	

## Indication des progrès en lien avec l'Objectif d'Aichi 5 sur la base de l'Évaluation des ressources forestières de la FAO

Pays:  
France



Average annual rate of change in natural forest area, 2005-2010	0.71%
Average annual rate of change in natural forest area, 2010-2015	0.69%

### Conclusion sur les progrès réalisés à partir des informations de l'Évaluation des ressources forestières de la FAO:

Pour la première moitié du Plan stratégique 2011-2020, la superficie des forêts naturelles de votre pays a augmenté, mais à un rythme plus lent que sur la période précédente de 5 ans. Le gain net observé sur ces deux périodes signifie que votre pays contribue positivement à l'Objectif d'Aichi pour la Biodiversité 5 en ce qui concerne les habitats forestiers. Toutefois, il faut signaler qu'une augmentation nette de la superficie du couvert forestier naturel peut masquer des pertes brutes importantes de forêts naturelles et que les gains réalisés par la restauration des écosystèmes naturels ne compensent pas la perte d'habitat naturel dans les mêmes échelles de temps.






Des données pertinentes à l'échelle nationale peuvent également être consultées sur le portail du Global Forest Watch, en suivant ce lien:







<http://www.globalforestwatch.org/country/FRA>

## Définition d'un objectif national concernant l'Objectif d'Aichi 5

Les objectifs au niveau national devraient être spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et temporels (SMART). Savoir si un objectif est réalisable ou réaliste appelle en partie un jugement subjectif sur la capacité du pays à générer la volonté politique et la capacité d'exécution nécessaires pour inverser les tendances de la perte et de la dégradation des écosystèmes. L'information sur les taux historiques de pertes et de dégradation, illustrée dans la section précédente, sera cruciale pour déterminer quel pourrait être un objectif réaliste pour la réduction de la perte et de la dégradation des écosystèmes et la restauration des écosystèmes. Les éléments énumérés ci-dessous pour les cibles 5 et 15, respectivement, peuvent servir de patron pour la constitution d'objectifs nationaux correspondants qui soient spécifiques et mesurables. L'inclusion de mesures quantitatives de l'objectif défini contribue à la rendre plus spécifique et l'utilisation d'indicateurs permet de mesurer les progrès accomplis. Par ailleurs, les pays qui ont inclus ces éléments dans leurs objectifs rendent plus claire la contribution qu'ils souhaitent apporter à l'avancement du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020.

Les objectifs 5 et 15 sont liés, dans la mesure où la restauration des écosystèmes peut être utilisée comme moyen d'améliorer le bilan net de la perte et de la dégradation des écosystèmes à l'échelle nationale. Cependant, les gains dans les écosystèmes naturels de la restauration ne compensent pas la perte d'habitat naturel dans les mêmes échelles de temps. Les objectifs nationaux qui font la distinction entre la perte brute d'écosystèmes naturels et les gains attendus à travers la restauration contribuent plus clairement au Plan stratégique pour la diversité biologique et facilitent les évaluations des progrès à l'échelle régionale ou mondiale par l'agrégation des objectifs nationaux.

	Présence de l'information dans votre NBSAP/5eme rapport national:	Proportion des 94 pays analysés qui ont fourni cette information
Objectif national répondant à l'Objectif d'Aichi 5		54%
Objectif spécifique et mesurable concernant l'OA 5	Target 11 Control pressures on biodiversity	
	Taux ciblé de réduction de la perte des écosystèmes naturels	 17%
	Date ou période cible pour la réalisation de l'objectif	 44%
	Spécification de la période de référence	 11%
	Priorité donnée à certains écosystèmes	 29%

<p>Objectif spécifique et mesurable concernant l'OA 15</p>	<p>Objectif national répondant à l'Objectif d'Aichi 15</p>		<p>52%</p>
	<p><i>(P. NBSAP 37) Target 6 Preserve and restore ecosystems and their functioning</i></p>		
	<p>Objectif quantitatif de conservation du carbone des écosystèmes naturels</p>		<p>0%</p>
	<p>Objectif quantitatif de conservation du carbone des écosystèmes naturels</p>		<p>11%</p>
	<p>Objectif quantitatif de restauration des écosystèmes naturels</p>		<p>36%</p>
	<p>Ventilation des objectifs de restauration par écosystème</p>		<p>2%</p>
<p>Cartographie des zones cibles pour la restauration</p>		<p>1%</p>	

## Diagnostic des moteurs de la perte et dégradation des écosystèmes

Une fois les objectifs nationaux établis, les pays doivent réfléchir à la manière dont ils seront atteints. Pour inverser les tendances de la perte et de la dégradation des écosystèmes, il faut aborder les causes de ces phénomènes, à la fois directes et sous-jacentes. Des mesures de mise en œuvre spécifiques doivent ensuite être conçues pour répondre à ces pressions. Idéalement, le succès de ces mesures doit être mesuré de façon à ce qu'elles puissent être améliorées de façon adaptative. Le fait de rendre compte à la Convention de ces mesures de mise en œuvre et de leur degré d'efficacité peut favoriser un processus d'apprentissage mutuel entre les parties sur la meilleure façon de les atteindre. Idéalement, la planification de ce processus de mise en œuvre devrait être itérative: une fois que les mesures de mise en œuvre seront énumérées, planifiées et budgétisées, il peut être utile d'examiner si l'objectif visé est réaliste et si son ambition devrait être augmentée ou diminuée.

		Présence de l'information dans votre NBSAP/5eme rapport national:	Proportion des 94 pays analysés qui ont fourni cette information
Diagnostic des moteurs de la perte et dégradation des écosystèmes	Diagnostic des moteurs	Description des moteurs de perte et de dégradation	86%
		Indentification des moteurs spécifiques par écosystème	32%
		Identification des moteurs directs et indirects	40%
		Cartographie des moteurs de la perte et dégradation	5%
	Mesures de mise en oeuvre	Description des mesures planifiées pour mettre en œuvre les objectifs nationaux	47%
		Mesures spécifiques en fonction des moteurs	11%
		Planification spatiale des mesures envisagées	1%

## Liens avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Inverser la perte et la dégradation des écosystèmes contribue non seulement au Plan Stratégique pour la biodiversité, mais aussi à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Le développement de la REDD+ dans le cadre de la CCNUCC reconnaît ce potentiel et cherche à le soutenir par le biais de paiements fondés sur les résultats. Les pays devraient examiner dans quelle mesure leur stratégie nationale REDD+ peut soutenir la réalisation de leurs SPANB, et vice-versa. Bien que les écosystèmes autres que les forêts ne puissent pas être pris en considération pour des paiements basés sur les résultats au titre de la REDD+, l'expérience et la capacité des pays sur la mesure et la gestion des stocks de carbone dans les forêts peuvent s'avérer utiles lors de la mise en œuvre d'actions d'atténuation dans d'autres écosystèmes. Les processus en cours dans de nombreux pays en développement, tels que la préparation au mécanisme REDD+, peuvent également accroître considérablement la disponibilité des données et les capacités nationales de collecte et d'analyse. En outre, des écosystèmes sains et fonctionnels peuvent offrir une gamme d'avantages pour l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, évaluer quels sont les écosystèmes les plus vulnérables aux changements climatiques peut contribuer à concevoir des réponses politiques qui préviennent la dégradation des écosystèmes par le changement climatique et mettent à profit leur potentiel pour contribuer à l'adaptation.

		Présence de l'information dans votre NBSAP/5eme rapport national:	Proportion des 94 pays analysés qui ont fourni cette information
Liens avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique	Synergies avec la REDD+	Actions de conservation ayant pour objectif la préservation du carbone de la biomasse dans les écosystèmes naturels	✓ 43%
		Actions de restauration ayant pour objectif la restauration du carbone de la biomasse dans les écosystèmes naturels	⚠ 38%
		Référence à la Stratégie REDD+	⚠ 38%
		Usage des données du niveau de référence REDD+	⚠ 4%
		Usage des données MRV REDD+	⚠ 5%
	Evaluation de la densité et des stocks de carbone des écosystèmes	Evaluation quantitative des stocks et de la densité de carbone des forêts	⚠ 16%
		Evaluation quantitative des stocks et de la densité de carbone des zones humides	⚠ 3%
		Evaluation quantitative des stocks et de la densité de carbone des autres écosystèmes	⚠ 4%
		Cartographie de la densité en carbone des écosystèmes	⚠ 2%
	Evaluation de la résilience et vulnérabilité	Considération de la résilience des écosystèmes	⚠ 54%
		Considération de la vulnérabilité des écosystèmes naturels au changement climatique	⚠ 61%
		Cartographie des écosystèmes vulnérables au changement climatique	⚠ 6%
	Potentiel de contribution à l'adaptation au changement climatique	Considération de la contribution potentielle des écosystèmes naturels à l'adaptation au changement climatique	✓ 53%
		Considération de la contribution potentielle des écosystèmes naturels à la Réduction des Risques de Catastrophe	⚠ 5%
		Liens avec la lutte contre la désertification	⚠ 45%



## Potentiel pour l'alignement entre objectifs de restauration à l'échelle nationale

De nombreux pays ont établi ou sont en train de fixer plusieurs objectifs nationaux directement liés à la perte, à la dégradation et à la restauration des écosystèmes, comme contribution à différentes initiatives auxquelles ils sont parties. Par exemple, les contributions déterminées à l'échelle nationale au titre de la CCNUCC sont souvent assorties d'objectifs dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) ou de l'agriculture, des forêts et de l'utilisation des terres (AFOLU). Le Défi de Bonn, promu par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, a également enregistré des objectifs quantitatifs de restauration par de nombreux pays et est appuyé par un certain nombre d'initiatives telles que 20x20 en Amérique latine et AFR100 en Afrique. Au vu de la multiplication de ces objectifs connexes, il est important de considérer de quelle manière ils s'articulent entre eux. Par exemple, il peut être important d'étudier la cohérence entre les objectifs nationaux UTCATF et AFOLU faits au titre de la CCNUCC et ceux correspondant aux Objectifs 5 et 15 dans le SPANB.

Les pays qui n'ont pas encore adopté de NBSAP révisé pourraient envisager de quelle manière ces objectifs connexes au titre d'autres initiatives seront atteints, et dans quelle mesure ils contribuent déjà à la réduction de la perte naturelle des écosystèmes et à la promotion de la restauration des écosystèmes naturels. Il est à noter également que l'ampleur de ces synergies dépendra en grande partie de la manière dont les objectifs liés au climat et à la restauration seront mises en œuvre (par exemple, éviter la dégradation de paysages forestiers intacts riches en biodiversité, favoriser la restauration écologique des écosystèmes dégradés et le reboisement de prairies naturelles avec des plantations mono-spécifiques sont diverses solutions pour du climat, avec des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité). Les pays qui ont déjà adopté leur NBSAP révisé peuvent également envisager de prendre en considération cette cohérence lorsqu'ils entreprendront une planification plus poussée de sa mise en œuvre.

Engagement au titre du Défi de Bonn	0	Hectares
Déclaration de New York sur les Forêts	Non-Signataire	

Contribution déterminée à l'échelle nationale au titre de l'Accord de Paris, basée sur les écosystèmes - Source: NDC

Contribution <u>quantitative</u> à l'atténuation du changement climatique basée sur les écosystèmes	<i>N/A or not found</i>
---	-------------------------

<p>Autres contributions à l'atténuation et adaptation au changement climatique basées sur les écosystèmes</p>	<p><i>N/A or not found</i></p>
<p>Statut du SPANB</p>	<p>Le NBSAP révisé a déjà été adopté mais l'alignement et la cohérence des objectifs nationaux au titre des Objectifs d'Aichi 5 et 15 avec les objectifs liés au climat peut être considéré dans leur révision, planification détaillée ou mise en oeuvre</p>

Produit le

27/02/2017

